

Information Technique

21-11



Primaire pour plastique 2K VOC

Primaire et impression-apprêt pour réparation économique de tous plastiques sur véhicule.

- Bonne adhésion sur plastique industriel.
- Bon promoteur d'adhérence pour procédés tri-couches et bonne impression-apprêt pour les finitions baslac.
- Sécher 30 minutes à 60 °C si utilisé en apprêt de ponçage

Le polypropylène (PP) et le polyéthylène (PE) non modifiés ne peuvent pas être peints.

Remarque : bien que ces pièces soient souvent étiquetées « PP » ou « PE », elles sont souvent modifiées et peuvent, de ce fait, être peintes

L'utilisation

	Proportions de mélange 4:1:1	100 % en volume	21-11
		25 % en volume	50-15
		25 % en volume	60-10, -20
	Viscosité d'application 20°C	DIN 4: 17-19 s	
	Durée de vie à 20°C	3,5 h	
	Pistolet gravité HVLP		
	Dimension de la buse	1,3 mm	
	Pression	2 bar	
	En sortie de buse	0,7 bar	
	Pistolet gravité basse pression		
	Dimension de la buse	1,3-1,4 mm	
Pression	2 bar		
	Nombre de couches	1	
	Epaisseur de film sec:	20 µm	

Conseils de sécurité:

2004/42/IIB(cII) (540)539: La valeur limite autorisée selon la législation européenne pour ce produit (catégorie : IIB.cII) est au maximum de 540 g/l de COV sous sa forme prête à l'emploi. Le contenu en COV de ce produit est de 539 g/l.

Ces produits sont réservés à un usage professionnel uniquement.

Il ne peut pas être exclu que ce produit contienne des particules < 0,1 µm.

Les informations contenues dans cette publication se basent sur nos connaissances et expériences actuelles. Compte tenu des multiples facteurs qui peuvent affecter la transformation et l'application de nos produits, ces informations ne libèrent aucunement tout transformateur de ses obligations d'effectuer ses propres contrôles et essais. Elles ne constituent pas davantage une garantie de certaines caractéristiques des produits ni de l'adaptation de ceux-ci à un besoin spécifique. Tout schéma, poids, toute description, photo, donnée, dimension etc. est uniquement mentionné à titre indicatif ; ces informations peuvent faire l'objet de modifications sans préavis et ne sont pas représentatives de la qualité contractuelle des produits (spécification des produits). Le destinataire de nos produits est tenu de s'assurer que tout droit de propriété industrielle ainsi que toute loi et réglementation en vigueur est respecté.

Information Technique

21-11



Primaire pour plastique 2K VOC



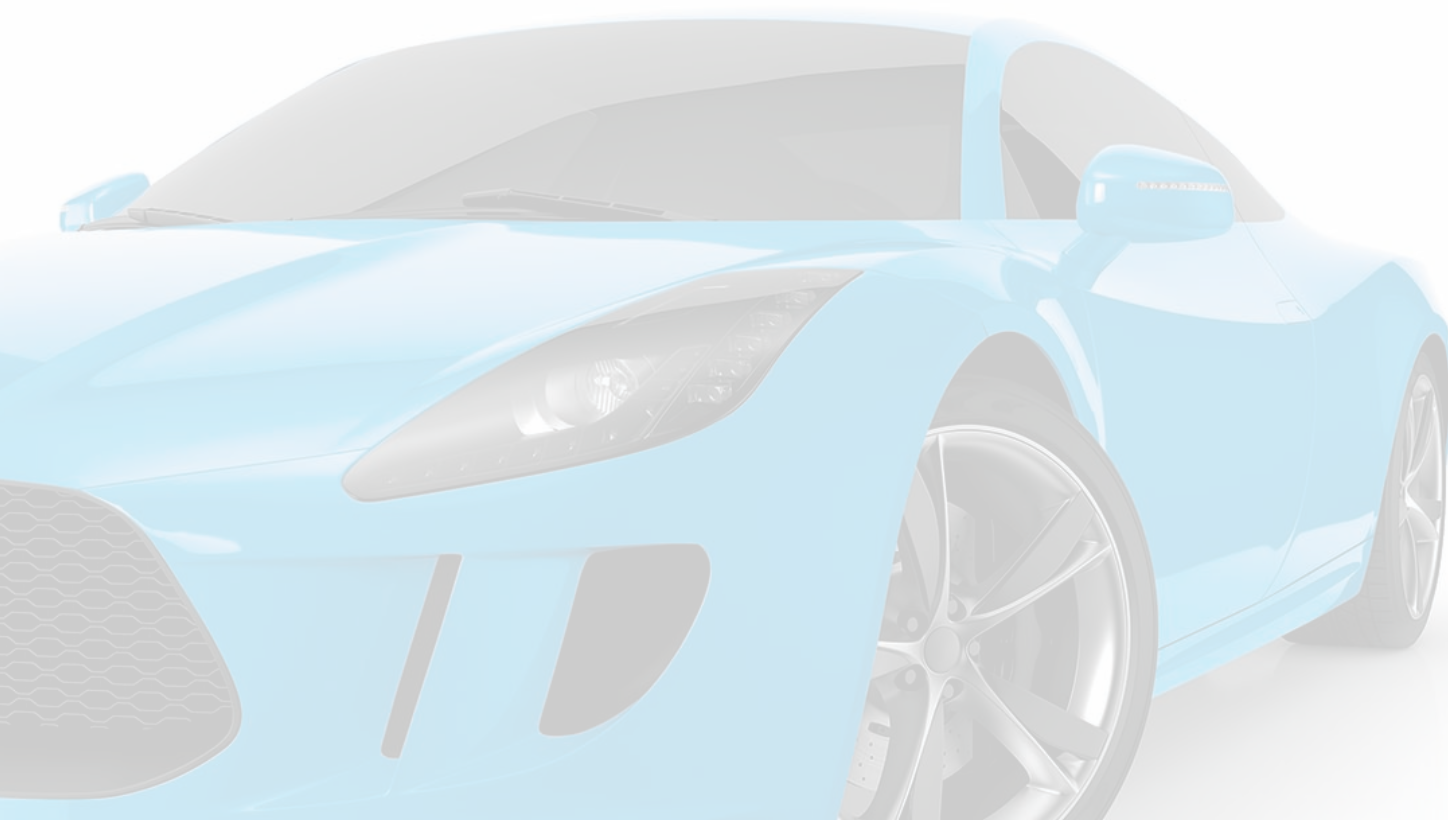
Evaporation 20°C

20 min

Remarque sur l'application

Impression-apprêt: ½ + 1, 30 - 40 µm

Veillez noter : Pour les travaux de réparation, les instructions de réparation des constructeurs automobiles, en particulier en ce qui concerne la technologie des capteurs installés, doivent toujours être respectées en plus des instructions du processus indiquées dans ce document.



Conseils de sécurité:

2004/42/IIB(cII) (540)539: La valeur limite autorisée selon la législation européenne pour ce produit (catégorie : IIB.cII) est au maximum de 540 g/l de COV sous sa forme prête à l'emploi. Le contenu en COV de ce produit est de 539 g/l.

Ces produits sont réservés à un usage professionnel uniquement.

Il ne peut pas être exclu que ce produit contienne des particules < 0,1 µm.

Les informations contenues dans cette publication se basent sur nos connaissances et expériences actuelles. Compte tenu des multiples facteurs qui peuvent affecter la transformation et l'application de nos produits, ces informations ne libèrent aucunement tout transformateur de ses obligations d'effectuer ses propres contrôles et essais. Elles ne constituent pas davantage une garantie de certaines caractéristiques des produits ni de l'adaptation de ceux-ci à un besoin spécifique. Tout schéma, poids, toute description, photo, donnée, dimension etc. est uniquement mentionné à titre indicatif ; ces informations peuvent faire l'objet de modifications sans préavis et ne sont pas représentatives de la qualité contractuelle des produits (spécification des produits). Le destinataire de nos produits est tenu de s'assurer que tout droit de propriété industrielle ainsi que toute loi et réglementation en vigueur est respecté.